



Plus forts ensemble!



UNSA Éducation,
87 bis avenue Georges-Gosnat,
94853 – IVRY/Seine CEDEX

IVRY, jeudi 25 octobre 2012.

LE/LBz - 178

Monsieur le Ministre,

Les 15 et 16 octobre derniers, vous avez — en présence de l'ensemble des organisations syndicales représentatives — réaffirmé l'ancrage à l'Éducation nationale des personnels sociaux et de santé. Vous avez précisé en particulier qu'aucune mesure de décentralisation ne visait ces personnels. Les premiers échanges que nous avons eus à propos du futur projet de loi d'orientation et de programmation sur l'éducation confirment bien qu'aucune modification ne concerne ce champ.

Pourtant, qu'il s'agisse des perspectives de « l'acte III » de la décentralisation ou d'autres hypothèses (transfert aux agences régionales de santé [ARS] par exemple), les rumeurs les plus alarmistes sont, aujourd'hui encore, propagées. Celles et ceux qui propagent, avec d'inacceptables amalgames, ces rumeurs infondées nuisent à nos professions. **Nous considérons qu'il est urgent — dans l'intérêt même de la sérénité de l'ensemble de la communauté éducative au sein de laquelle nos missions s'exercent — d'y mettre un terme.**

C'est pourquoi nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de bien vouloir réaffirmer en réponse à ce courrier la pleine appartenance des personnels infirmiers, médecins et du service social à l'Éducation nationale afin que nul ne l'ignore ou ne puisse feindre de l'ignorer, ce qui implique à la fois l'absence de transfert aux collectivités territoriales mais aussi vers le ministère de la Santé ou les institutions qui en dépendent. Si, au quotidien, nous travaillons en collaboration avec d'autres institutions, d'autres réseaux, c'est parce que l'ancrage « Éducation nationale » de nos métiers nous rend légitimes vis-à-vis de notre institution comme vis-à-vis de nos partenaires extérieurs à celle-ci.

Comme vous ne l'ignorez pas, Monsieur le Ministre, nos syndicats comme notre fédération ont en effet été les artisans, dans la période de l'après-1981, du retour du service social et de la santé scolaire à l'Éducation nationale. Même dans la tourmente de 2003, nous avons fait prévaloir le bon sens alors même que nos professions étaient directement menacées.

Cet ancrage se justifie parce que nous sommes à la fois :

- des professionnels — personnels de service social, infirmiers, médecins — assumant les missions que confèrent à nos métiers réglementés les dispositions qui les régissent (code de l'action sociale

et des familles ; code de la santé publique) dans le respect de l'autonomie professionnelle et des règles, notamment déontologiques, qui s'imposent à nos professions :

- des personnels intervenant dans le cadre spécifique du service public d'éducation, au bénéfice de ses élèves et de leurs familles, de ses étudiants, de ses personnels en interaction avec les autres membres de l'équipe éducative.

Depuis la Libération le contexte a changé. Les textes qui régissent notre action dans le cadre du ministère de l'Éducation nationale ont évolué, mais parfois insuffisamment. Nous souhaitons pouvoir échanger avec vous, dans le cadre de la *Refondation de l'École de la République*, pour entamer une réflexion partagée qui nous paraît aujourd'hui indispensable. Face notamment aux situations complexes, situations de détresse familiale ou sociale parfois — les services social et de santé de l'Éducation nationale, méconnus et insuffisamment reconnus à nos yeux, peuvent être un vecteur profond du changement dans l'éducation que vous souhaitez engager.

Fédération UNSA Éducation :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Escure', with a horizontal line underneath.

Laurent ESCURE, secrétaire général

- **SNASEN (assistantes et assistants sociaux, conseillers de service social) :**
Christine COQ-MOUTAWAKKIL, secrétaire générale.
- **SNIES (infirmières et infirmiers de l'Éducation nationale) :**
Brigitte ACCART, secrétaire générale.
- **SNMSU (médecins scolaires et universitaires) :**
Corinne VAILLANT, secrétaire générale